



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

trafic

Question écrite n° 56573

Texte de la question

M. Daniel Goldberg alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le développement du commerce du crack en Île-de-France. Longtemps cantonné dans certaines zones du nord-est de Paris, son commerce s'est développé en Seine-Saint-Denis en particulier autour de la gare RER de Saint-Denis. L'extension de ce commerce se couple avec une évolution sociologique des consommateurs, notamment par des jeunes salariés socialement insérés. Inquiet de l'enracinement de ce trafic en Seine-Saint-Denis, il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre pour stopper ce commerce.

Texte de la réponse

Alors que l'usage du crack était jusqu'à il y a peu circonscrit à certains squats du nord-est de Paris, il s'étend dorénavant à la banlieue du nord de la capitale et notamment, comme le souligne le parlementaire, à Saint-Denis, dont la gare attire une importante « clientèle » issue de toute l'Île-de-France. La lutte contre le trafic de stupéfiants constitue une priorité récemment réaffirmée par le Président de la République et les forces de police comme les groupes d'intervention régionaux (GIR) sont activement mobilisés pour lutter contre ce phénomène. Depuis janvier 2009, dans le cadre du plan départemental de lutte contre les stupéfiants mis en oeuvre dans le département de la Seine-Saint-Denis, de nombreuses affaires liées au trafic de stupéfiants ont été réalisées par les services de police sur la seule commune de Saint-Denis, et la gare de cette commune fait l'objet d'une sécurisation renforcée par les forces de l'ordre. Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales s'y est lui-même rendu le 15 septembre. Par ailleurs, la lutte contre le trafic de stupéfiants bénéficie d'importants moyens supplémentaires grâce à la mise en place d'une police d'agglomération unifiée à l'échelle de Paris et des départements de la petite couronne depuis le 14 septembre, et le plan drogue de Paris est étendu depuis le 2 octobre aux départements de la petite couronne. Plus généralement, il importe de rappeler que le Gouvernement est totalement mobilisé dans la lutte contre la drogue, en particulier dans le cadre du plan de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011. Le ministère de l'intérieur, doté d'une mission de lutte anti-drogue, est activement impliqué dans la mise en oeuvre de ce plan. La mobilisation quotidienne des forces de police et de gendarmerie s'appuie notamment sur les GIR, sur l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants de la direction centrale de la police judiciaire et sur les services de police judiciaire de la préfecture de police. Une action internationale ambitieuse est également menée, par exemple avec la création fin 2008 à Toulon d'un centre de coordination pour la lutte anti-drogue en Méditerranée, composé des différents acteurs français de la lutte anti-drogue et de représentants de services spécialisés étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56573

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 décembre 2009

Question publiée le : 4 août 2009, page 7600

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 12056